



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de budget 2010: l'Etat confirme sa politique anticyclique

Le projet de budget de l'Etat pour l'année 2010 présente un solde positif de 11 millions de francs. Il finance entièrement pour la deuxième année consécutive les mesures du Programme de législature, et répond une nouvelle fois aux besoins supplémentaires dans le social et la santé. Ainsi, face au tassement conjoncturel des revenus, l'Etat utilise la marge de manoeuvre qu'il consacrait ces dernières années au désendettement en engageant des dépenses concrètes dans une perspective anticyclique.

Le total des charges prévues au projet de budget 2010 s'élève à 7467 millions, soit 69 mios et 0,9% de plus qu'au budget 2009. Pour avoir une perception correcte de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, il faut neutraliser l'amortissement du découvert inscrit au budget 2009. Ce qui indique une progression réelle de 349 mios, soit 4,9%.

Cette croissance s'explique d'abord par le financement à hauteur de 103 mios des mesures prévues dans le cadre du Programme de législature. Confirmées comme prioritaires par le Conseil d'Etat, ces actions trouvent leurs effets les plus importants en matières de politique familiale, de cohésion sociale et de formation professionnelle pour des coûts cumulés de

50 mios. En retranchant les dépenses liées au Programme de législature, la progression des charges est contenue à 3,5%, traduisant ainsi principalement l'augmentation des besoins dans le secteur social (+88 mios) et dans celui de la santé (+46 mios).

Du côté des revenus, la prévision budgétaire parvient à un total de 7478 mios, soit une faible croissance de 1,0% par rapport au budget 2009 (+5,7%). Le projet du Gouvernement table même sur un léger recul des recettes fiscales (-1,0%), en fonction de la situation conjoncturelle et de ses multiples incertitudes.

Le tassement attendu de l'impôt sur le revenu (+1,4% contre 5,1% au budget 2009) est imputable notamment aux baisses fiscales adoptées par la population en 2009, à la non indexation des acomptes 2010 et à l'amenuisement du rattrapage d'impôt lié au postnumerando. L'imposition des personnes morales devrait subir pour sa part une forte réduction de 89 millions par rapport à 2009 (-13,2% pour l'impôt sur le bénéfice, -32,5% pour l'impôt sur le capital). Cette prévision se fonde sur un sondage réalisé pour la première fois auprès de 300 entreprises du canton, dont il ressort une baisse globale des résultats de 30%.

S'agissant du budget d'investissement, le Conseil d'Etat confirme en 2010 l'objectif net de

300 millions établi dans son Programme de législature. Ce sont 85 millions de plus qu'en 2008. En tenant compte des dépenses brutes d'investissement (351 millions), des nouveaux prêts (99 millions) et garanties (165 millions) accordés, l'Etat investit directement ou indirectement quelque 615 millions dans l'économie du canton.

Le Conseil d'Etat souligne que les budgets 2009 et 2010 ont une fonction anticyclique, après des exercices 2004 à 2008 de redressement financier. Compte tenu de l'importance des risques financiers perçus, les budgets futurs devront impérativement s'inscrire dans une optique de maintien de l'équilibre à long terme, qui passe par la maîtrise rigoureuse des charges.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 septembre 2009

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 01 Dossier complet sur www.vd.ch

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Dossier_presse_2_annexes_budget_2010](#)

[Dossier_presse_presentation_budget_2010](#)